



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du mardi 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 3 novembre 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, André PIESSEAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Alain BILLOUX représentant Catherine JONET, Evelyne BONAMY représentant Roseline GOURDON, Daniel DAUMUR représentant Christian BONNET, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS, Marie-France LAMBERT représentant Jean-Louis PERICHON, Jean Mickaël MACHURET représentant Franck FORTIN, Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Marie Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Annie-France POUGET, Annie DEBORBE à Jean-François TOCANT, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Odile REVERET à Xavier CADORET, Christophe RONGET à Roger LITAUDON,

Absents : Jean-Luc COLLIN, Jean Michel GILLARDIN, Didier MARTINANT, Sylvain NAFFETAS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis GUINATIER

Le tour de présentation des communes se poursuit :

MERCY- Monsieur NOEL, élu depuis 1983 et Maire depuis 1995, explique qu'il s'est présenté au 2^{ème} tour des dernières élections municipales (aucun candidat ne s'était déclaré candidat au 1^{er} tour) après avoir reçu des appels de nombreux habitants. La commune de Mercy limitrophe avec 3 communes du territoire communautaire et 2 communes de la communauté d'agglomération de Moulins compte quelques associations mais n'a plus d'école ni de commerce (hormis un marché de bétail). Pour finir, il rappelle qu'une société a le projet d'implanter des panneaux photovoltaïques sur 100 hectares et que la surface peut être vue à la baisse.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des décisions prises en vertu de sa délégation de pouvoir.

DECISION N°27– Fixation du tarif de location - Appartement - 1er étage immeuble Office de tourisme - 145 Grande rue - 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Le loyer mensuel de l'appartement communautaire d'une surface de 59.78 m², situé au 1^{er} étage de l'immeuble de l'Office de Tourisme - 145 Grande Rue – 03290 Dompierre sur Besbre est fixé à 350 € (trois cent cinquante euros), hors charges, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le dépôt de garantie est fixé à 350 € (trois cent cinquante euros), représentant un mois de loyer.

DECISION N°28 - Fixation du tarif de location - Appartement - 2eme étage immeuble Office de tourisme - 145 Grande rue - 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

L'appartement communautaire d'une surface de 62,36 m², situé au 2^{ème} étage de l'immeuble de l'Office de Tourisme - 145 Grande Rue – 03290 Dompierre sur Besbre est loué à Monsieur GOLFIER par bail de courte durée, à compter du 1^{er} octobre 2021 pour se terminer le 31 octobre 2021 inclus.

Le loyer mensuel hors charge est fixé à 300 € (trois cents euros).

DECISION N°29 - Fixation du tarif de location - Appartement - 2eme étage immeuble Office de tourisme - 145 Grande rue - 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Le loyer mensuel de l'appartement communautaire d'une surface de 62,36 m², situé au 2^{ème} étage de l'immeuble de l'Office de Tourisme - 145 Grande Rue – 03290 Dompierre sur Besbre est fixé à 380 € (trois cent quatre-vingt euros), hors charges, à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le dépôt de garantie est fixé à 380 € (trois cent quatre-vingt euros), représentant un mois de loyer.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à examiner les dossiers soumis à l'ordre du jour.

N°1– ENVIRONNEMENT - Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET 2021-2026 à compter du Adoption projet

Monsieur Alain VERNISSE Vice-Président délégué au développement durable rappelle que la Communauté de communes a arrêté son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), lors du conseil communautaire du 25 janvier 2021, après plusieurs mois de mobilisation des élus, des services et du SDE 03.

Il explique que le PCAET est constitué :

- d'un diagnostic qui a défini une stratégie,
- d'un programme d'actions orienté autour de 6 axes,
- d'une évaluation environnementale stratégique
- d'un livre blanc de la concertation, synthèse du PCAET et dispositif de suivi

Il précise que toutes les instances ont donné un avis favorable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 (PCAET) de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,**
- **d'adopter le document recueillant les modalités de prise en compte des avis reçus**

N°2 – ENVIRONNEMENT – SAGE ALLIER AVAL – Désignation représentants Communauté de communes

Monsieur le Vice-Président délégué à l'écologie explique que le SAGE Allier Aval a demandé à l'EPCI de désigner des représentants au comité de territoire du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Allier Aval.

Ce projet est une démarche de co-construction d'un programme d'actions permettant de mettre en adéquation les besoins et les ressources en eau dans un objectif d'adaptation au changement climatique et de respect de la bonne fonctionnalité des systèmes aquatiques,

Le conseil communautaire, à l'unanimité désigne Monsieur Gilles BERRAT, représentant titulaire et Monsieur André PIESSAT, représentant suppléant au Comité de pilotage du PTGE, dénommé Comité de territoire.

N°3 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Renouvellement dispositif aide à l'immobilier d'entreprise – Partenariat avec le Département de l'Allier : délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a confié au Département de l'Allier la compétence d'octroi, pour son compte, des aides en matière d'investissement d'immobilier des entreprises.

Il informe l'assemblée que sur la période 2017-2020 :

- 16 subventions « commerce et artisanat » ont été attribuées représentant un montant d'aide de 157 599 € dont 76 074 € versé par la Communauté de communes,
- 2 subventions « aide à l'immobilier d'entreprises » représentant un montant d'aide de 226 685 € dont 25 588 € versé par la Communauté de communes,

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

- 1 subvention « aide à l'immobilier activité commerciale » représentant un montant d'aide de 5 646 € dont 1 881 € versé par la Communauté de communes.

Il explique que pour 2022, l'EPCI continuera de déléguer les 2 dispositifs d'aide suivants :

- « Aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville »,
- « Aide à l'immobilier d'entreprises ».

Le conseil communautaire propose, à l'unanimité :

- de confier au Département de l'Allier d'octroyer, pour son compte, les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de la Communauté de communes telles qu'elles sont définies dans les conventions de partenariat « Aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville 2022 » et « Aide à l'immobilier d'entreprises 2022 »,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget principal de l'exercice 2022,
- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat avec le Département et des règlements « Aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville 2022 » et « Aide à l'immobilier d'entreprises 2022 ».

N°4 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Appel à projet GAL Pays de Vichy-Auvergne – soutien à l'activité économique - dépôt du dossier de candidature

Monsieur le Président rappelle que le dispositif d'aide économique avec la Région adopté par l'assemblée communautaire prévoit un soutien de 40%, soit 20 % par la Communauté de communes et un taux identique pour la Région.

Il propose de répondre à l'appel à projet GAL Pays de Vichy-Auvergne. Ainsi le dispositif peut être abondé des fonds européens LEADER à hauteur de 32 %, le taux d'intervention de la collectivité actualisé sera réduit à 8 %. Ce dispositif est ouvert aux entreprises du 04 octobre au 15 décembre.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :

- les conditions de cofinancement d'origine publique indispensable à l'octroi des fonds leader, à savoir :
 - o Une enveloppe réservée à cet Appel à projet fixée à 20 000 €,
 - o Un montant minimum de subvention de 500 €,
 - o Un plafond fixé à 5 000 €,
 - o Taux d'intervention de 8 % de la communauté de communes, en complément de celui du FEADER, de 32 %, respectant ainsi le taux d'intervention de 40 % d'aides publiques maximum pour cet Appel à projet.
- le projet de convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon (annexe 2) et le projet de règlement

N°5 - SANTE – Contrat Local de Santé - Ingénierie pour l'élaboration, la mise en œuvre, le pilotage et l'évaluation du Contrat Local de Santé (CLS) – demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Monsieur le conseiller délégué à la santé rappelle que le conseil communautaire a approuvé la création d'un emploi de chargé de mission contractuel pour l'étude de la pertinence des pôles de santé et l'élaboration et la mise en œuvre du CLS

Il explique que l'ingénierie nécessaire représente un budget prévisionnel de 37 605 € pour lequel un financement de l'ARS pourrait être sollicité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le montage financier de l'opération relative à l'ingénierie de mise en œuvre, de pilotage et d'évaluation CLS tel qu'il est présenté,
- de solliciter la subvention d'un montant de vingt-quatre mille cinq cent euros auprès de l'ARS pour l'année 2021,

N°6 - HABITAT – Dispositif Habitat Rénovation Energétique de l'habitat – Attribution des aides communautaires:

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat propose de verser les aides communautaires relatives au dispositif «Habitat Rénovation Energétique de l'habitat», concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif, aux bénéficiaires ci-dessous :

BENEFICIAIRES	Prop. Occup ou Prop.Bailleur	Etude et bilan thermique	Gain énergétique après travaux	Eligibilité Gain Bonus performance énergétique	Subventions		Versement BENEFICIAIRES
					REGION	Cc EABL	
VILLENEUVE Frédéric 03130 - LE PIN	PB	X	40 % et niveau BBC	X	750 €	1 500 €	2 250 €
GIBBE Régis 03150 - VARENNES S/A	PO	X	au moins 25 %	X	750 €	750 €	1 500 €
LEITAO Sergio 03220 - CHAVROCHES	PO	X	40 % et niveau BBC	X	750 €	1 500 €	2 250 €
MASBOEUF Patrick 03340 - MERCY	PO	X	40 % et niveau BBC	X	750 €	1 500 €	2 250 €
LEGRAND Jérôme 03220 - THIONNE	PO	X	40 % et niveau BBC	X	750 €	1 500 €	2 250 €
TOTAL					3 750 €	6 750 €	10 500 €

Le conseil communautaire valide la proposition, à l'unanimité.

N° 7 – HABITAT – Habiter Mieux – Attribution aides communautaires aux bénéficiaires

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat propose de verser les aides communautaires relatives au dispositif « Habiter Mieux », concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif, aux bénéficiaires ci-dessous

NOM	VILLE	CATEGORIE	MONTANT
BENHASSINE Boufeldja	LE DONJON	PO	200 €
OLIVIER Carine	JALIGNY SUR BESBRE	PO	200 €
BONIN Fernand	MONETAY SUR LOIRE	PO	200 €
MOREAU Cédric	DOMPIERRE SUR BESBRE	PO	200 €
NAFFETAS Robert	JALIGNY SUR BESBRE	PO	200 €
GUITTON Vivian	SALIGNY SUR ROUDON	PO	200 €
Total			1 200 €

Le conseil communautaire approuve la proposition, à l'unanimité.

N°8 - SOLIDARITE – Insertion – Poursuite dispositif du chantier d'insertion – Année 2022

Monsieur le Vice-Président délégué à l'insertion explique que depuis 2017, l'EPCI a poursuivi l'activité du chantier d'insertion sur l'ensemble du territoire en diversifiant les compétences notamment avec les travaux réalisés dans les communes et en s'appuyant sur la diversité des métiers territoriaux.

Il précise qu'une démarche complémentaire, le dispositif « Territoire Zéro chômeur de longue durée » est en cours d'étude.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la poursuite de l'activité du chantier d'insertion dans les conditions d'accès et d'immersion dans les secteurs d'activité communautaire diversifiés, pour l'année 2022 et dans la réflexion engagée ci-dessus,
- de solliciter des subventions au taux maximum auprès des partenaires institutionnels, Etat, Région, et Département pour soutenir le financement du dispositif, ainsi que tout autre partenaire potentiel,
- d'approuver l'autofinancement communautaire prévisionnel pour couvrir le besoin de financement.

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

N° 9 – FINANCES – Fonds de concours – Attribution aux communes bénéficiaires

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI dont les projets d'investissement figurent au tableau ci-dessous :

COMMUNES	Dossier	PROJET	Montant du Projet	FDC 2020-2023 Délib. n°58 du 15/04/2021		Montant déjà sollicité	Solde	FDC attribué	Solde FDC
Cindré	01 - 2021	Travaux de voirie	29 327,50 €	6 127 €	18 381 €	0 €	18 381 €	5 813,00 €	12 568,00 €
Le Bouchaud	01 - 2021	Travaux de voirie	29 533,00 €	5 935 €	17 805 €	0 €	17 805 €	11 145,00 €	6 660,00 €
Le Pin	01 - 2021	Acquisition tracteur tondeuse, divers équipement	11 657,15 €	6 197 €	18 591 €	0 €	18 591 €	5 828,00 €	12 763,00 €
Loddes	01 - 2021	Acquisition armoire réfrigérée	2 035,00 €	5 916 €	17 748 €	0 €	17 748 €	1 017,50 €	16 730,50 €
Mercy	01 - 2021	Travaux de voirie	21 036,00 €	6 021 €	18 063 €	0 €	18 063 €	6 021,00 €	12 042,00 €
Saint Félix	01 - 2021	Travaux de bâtiment et voirie	16 827,00 €	5 813 €	17 439 €	0 €	17 439 €	5 813,00 €	11 626,00 €
Saint Léger sur Vouzance	01 - 2021	Travaux de voirie 2020-2021 Complément dossier 03-2020	68 136,56 €	5 916 €	17 748 €	0 €	17 748 €	5 916,00 €	11 832,00 €
Sorbier	01 - 2021	Travaux de voirie	35 824,00 €	5 999 €	17 997 €	0 €	17 997 €	6 000,00 €	11 997,00 €
Treteau	01 - 2021	Acquisition tracteur, véhicule électrique, et travaux de voirie	41 550,00 €	6 676 €	20 028 €	0 €	20 028 €	20 028,00 €	0,00 €
Trézelles	01 - 2021	Travaux de voirie 2021	44 649,05 €	6 227 €	18 681 €	0 €	18 681 €	6 227,00 €	12 454,00 €
TOTAL			300 575,26 €				TOTAL	73 808,50 €	108 672,50 €

N° 10 – FINANCES – Budget 2021 – Attribution subventions – complément

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances propose de voter des crédits pour répondre s à des demandes de subventions du Comité de Foire aux Dindes pour organiser la 72^{ème} Foire et de la Fondation Patrimoine pour soutenir les projets ci-dessous :

Nom	Type de bâti	Ville	Date octroi label	Montant travaux	Montant subvention
JULIEN DOMINIQUE	Maison	Saint Léon	21/07/2020	46 625 €	1 500 €
SCI DEUX (TESTU)	Manoir, étable, écurie, chenils	Tréteau	15/07/2020	24 971 €	750 €
ROUX de REILHAC STEPHEN	Grange et maison	Liernolles	26/04/2019	105 574 €	1 500 €
CHEVALLIER - CHANTEPIE	Dépendance	Sorbier	04/02/2020	5 211 €	157 €
SCI AMICK (GIUGE)	Maison et puits	Jaligny/B.	29/07/2020	78 132 €	1 500 €
				TOTAL	5 407 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de voter les crédits relatifs aux subventions citées pour l'exercice budgétaire 2021, dans la limite d'un montant maximum, indiqué dans le tableau ci-dessous,

Chap. 65	6574 - Subventions organismes de droit privé	BP 2021 Montant max.
	Comité Foire aux Dindes – Jaligny-sur-Besbre	500 €
	Fondation Patrimoine	5 407 €
	Total	5 907 €

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les ajustements budgétaires exposés ci-dessous par la présente décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes.

- Budget annexe « Pôle Emploi Entreprises » :

Investissement

- abonder les crédits inscrits au chap 23 pour régler les dépenses relatives au remplacement du chauffe-eau par un virement de la section de fonctionnement provenant du budget principal.

Chap	Dépenses - Libellé	Fonction	Montant
23	Immobilisations en cours	020	+ 1 000 €
TOTAL			+ 1 000 €
Chap	Recettes - Libellé	Fonction	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	01	+ 1 000 €
TOTAL			+ 1 000 €

Fonctionnement

- le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe permet de financer l'opération et d'équilibrer ses sections d'Investissement et de Fonctionnement en dépenses et en recettes.

Chap	Dépenses - Libellé	Fonction	Montant
023	Virement à la section d'investissement	020	+ 1 000 €
TOTAL			+ 1 000 €
Chap	Recettes - Libellé	Fonction	Montant
74	GP de rattachement	020	+ 1 000 €
TOTAL			+ 1 000 €

- Budget annexe « BIC Ateliers Relais » :

Fonctionnement

- abonder les crédits inscrits au Chap 011 pour régler les taxes foncières par une subvention d'équilibre du Budget Principal.

Chap	Dépenses - Libellé	Fonction	Montant
011	Charges à caractère général	020	+ 700 €
TOTAL			+ 700 €
Chap	Recettes - Libellé	Fonction	Montant
74	Dotations, subventions et participations	020	+ 700 €
TOTAL			+ 700 €

- Budget annexe « Office de tourisme » :

Fonctionnement

- réduire les crédits inscrits en dépenses et en recettes du montant dédié à l'action « Vélo mobilité douce » réalisés sur les crédits du Budget Principal.

Chap	Dépenses - Libellé	Fonction	Montant
011	Charges à caractère général	020	- 50 000 €
TOTAL			- 50 000 €
Chap	Recettes - Libellé	Fonction	Montant
74	Dotations, subventions et participations	020	- 50 000 €
TOTAL			- 50 000 €

- Budget principal :

Fonctionnement

- abonder les crédits pour régler les dépenses :

- au Chap. 011 de l'action « Vélo mobilité douce » déjà effectuées,
- au Chap. 65 concernant les subventions complémentaires approuvées aux organismes de droit privé et la subvention d'équilibre aux Budget annexe « BIC Ateliers relais » et « Pôle Emploi Entreprises ».

- réduire la subvention d'équilibre au Budget annexe « Office de tourisme ».

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

Chap	Dépenses - Libellé	Fonction	Montant
011	Charges à caractère general – action “vélo mobilité douce”	95	+ 50 000 €
65	Autres charges de gestion courante – subvention org. Droit privé	020	+ 5 907 €
65	Autres charges de gestion courante – subvention équilibre BA BIC	020	+ 700 €
65	Autres charges de gestion courante – subvention équilibre BA Pôle Emploi Entrep	020	+ 1 000 €
65	Autres charges de gestion courante – subvention équilibre BA Office de tourisme	020	- 50 000 €
022	Dépenses imprévues	020	- 6 607 €
TOTAL			0 €

Investissement

- abonder les crédits prévus à l'opération PLUI (prestation Cabinet VE2A pour un montant de 280 860 € TTC et autres documents d'urbanismes par un virement des dépenses imprévues.

Opé.	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
100006	Politique Urbanisme/Urbanisation	20	824	+ 136 000 €
	Dépenses imprévues	020	020	- 136 000 €
TOTAL				0 €

N°12 - FINANCES – Action sociale – Equipement de la micro-crèche communautaire située à Beaulon – Demande de financement Fonds européens LEADER - Modification

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances rappelle que lors de la séance du 8 juillet 2021, le conseil communautaire a approuvé la demande de financement (taux 80%) auprès du GAL Pays Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne pour l'équipement de la micro-crèche.

Il explique que le taux de financement FEADER de la fiche action correspondante est fixé à 64 % et qu'il convient de modifier le plan de financement, selon les dispositions suivantes :

Dépenses (montant HT)		Recettes	
Matériel spécialisé, mobilier, équipement cuisine et électroménager	19 609,19 €	Leader Pays Territoire Bourbon - Pays de Moulins Auvergne (64 %)	12 549,88 €
		Autofinancement (36 %)	7 059,31 €
TOTAL	19 609,19 €	TOTAL	19 609,19 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération relative à l'équipement de la micro-crèche communautaire située à Beaulon présenté ci-dessus,
- de solliciter la subvention auprès du GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne dont le montant est
- indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessus,

N°13 - ADMINISTRATION GENERALE - Urbanisme - Schéma de Cohérence Territoriale - Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne - Avis

Monsieur le Vice-Président délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire explique que Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a prescrit l'élaboration d'un SCOT. Tous les documents constituant le SCOT (rapport de présentation, PADD et DOO) doivent être soumis officiellement à l'avis des personnes publiques associées dont fait partie La Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de SCOT du territoire de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

N°14 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Principe recrutement accroissement temporaire d'activité - complément délibération n 2018.12.10/120 du 10 décembre 2018.

Monsieur le Vice-Président délégué à l'administration générale et aux politiques RH propose d'anticiper les besoins de l'EPCI et de créer des emplois non permanents en cas d'accroissement d'activité ou si besoin de renforcer les équipes. Ces contrats sont limités à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer jusqu'au 31 décembre 2022 :
 - o 5 emplois non permanents au grade d'adjoint technique à temps complet,
 - o 2 emplois non permanents au grade d'adjoint administratif à temps complet,
 - o 1 emploi non permanent au grade d'adjoint d'animation à temps complet,
- d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1° de la n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs,
- charger Monsieur le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence,

N°15 - ADMINISTRATION GENERALE - Patrimoine - ZAC Sept-Fons Dompierre/B. Vente parcelle de terrain / Société ALIAE - Modification convention mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique Société CPV SUN 40

Monsieur le Vice-Président délégué à l'administration générale et aux politiques RH explique que la société ALIAE, concessionnaire de la future A79, souhaite acquérir une parcelle de terrain identifiée ZK n°61 (ZAC de Sept-Fons à Dompierre/B.) d'une emprise de 1 143 m² et propose de fixer le prix à 2 401 €, toutes indemnités comprises.

Le conseil communautaire à l'unanimité, approuve :

- la vente de terrains situés sur les parcelles ZK n°61 pour une surface de 1 143 m², au prix de 2 401 € (deux mille quatre cent un euros) avec la Société ALIAE, concessionnaire de l'Etat et agissant pour son compte, représentée par le Groupement d'Intérêt Economique CLEA (Construction Liaison Europe Atlantique) représenté par la société par action Eiffage Génie Civil,
- la modification de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique avec la Société CPV SUN 40 s'étant substituée à la Société Luxel – Pérols (Hérault) et la Communauté de communes portant sur la réduction de la superficie des terrains concernés par la vente avec la Société ALIAE et d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit document,

N°16 - ADMINISTRATION GENERALE - Assemblée - SICTOM Sud Allier

Monsieur le Vice-Président délégué aux Ressources humaines et à l'administration générale annonce que Monsieur Gilbert GROS (commune d'Avrilly) a démissionné du Comité syndical du SICTOM Sud Allier. Pour le remplacer, La commune d'Avrilly propose Madame Solène CARIGNANT, en tant que déléguée titulaire et Monsieur Vincent CORNELOUP, délégué suppléant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du comité syndical du SICTOM Sud Allier – Bayet, Madame Solène CARIGNANT en lieu et place de Monsieur Gilbert GROS, démissionnaire, et Monsieur Vincent CORNELOUP, délégué suppléant, en lieu et place de Madame Solène CARIGNANT, devenue déléguée titulaire, pour la commune d'Avrilly, les autres membres restant inchangés.

Informations et questions diverses

Résidence d'auteur : don d'une oeuvre

Madame la Vice-Présidente déléguée à la politique culturelle et aux médiathèques informe l'assemblée que la médiathèque communautaire à Jaligny sur Besbre a accueilli l'exposition « Balade à la campagne » réalisée par Pascal et Arnaud Gauthier, deux frères, artistes pastellistes du 09 juillet au 25 août.

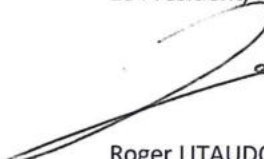
Afin de remercier la Communauté de communes, les deux artistes ont décidé de faire don à la collectivité d'une des œuvres exposées. Le Conseil communautaire à son tour exprime sa reconnaissance.

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

La séance est levée à 21h05

Fait à Varennes-sur-Allier, le 16 novembre 2021

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop that starts from the left, goes up and over, and then comes back down to the left, ending with a small dot.

Roger LITAUDON